

Mesure de la complexité de lecture des formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents québécois

Kirk Luther et Brent Snook*

Département de psychologie, Université Memorial de Terre-Neuve

Elisabeth Luther

Consultante, St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador

The reading complexity of a sample of French youth waiver forms used by Quebec police organizations was assessed. The complexity of six unique waiver forms was assessed using four readability measures (i.e., word length, Laesbarhedsindex Formula, Kandel-Moles score, and word frequency). Results showed that the waivers are relatively lengthy, contain grammatically complex and difficult to understand sentences as well as some infrequent words. The likelihood that the legal rights afforded to Québec youths are being protected and the need to create a standardized and comprehensible waiver form are discussed.

Keywords: youth, waivers, police, legal rights, reading complexity, comprehension

La présente étude porte sur l'évaluation de la complexité de lecture d'un échantillon de formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents et utilisés par les organisations policières québécoises. La complexité de six formulaires de déclaration et de renonciation aux droits a été mesurée en utilisant quatre mesures d'évaluation de la complexité de lecture (la longueur des mots, l'équation Laesbarhedsindex, l'équation Kandel-Moles et la fréquence des mots). Les résultats ont démontré que les formulaires sont longs, grammaticalement complexes et contiennent des phrases difficiles à comprendre avec des mots utilisés peu fréquemment dans le langage courant. La probabilité que les droits constitutionnels des jeunes Québécois soient

Nous tenons à remercier Alain Turbide de nous avoir aidés à obtenir les formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents.

Le soutien pour cette étude a été fourni aux deux auteurs principaux par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

*Toute correspondance concernant cet article doit être adressée à Brent Snook, Département de psychologie, Bâtiment des Sciences de l'Université Memorial de Terre-Neuve, St. John's, NL A1B 3X9; bsnook@mun.ca ou brent.snook@gmail.com.

respectés et la nécessité de créer un formulaire de déclaration et de renonciation aux droits normalisé sont discutées.

Mots clés : jeunesse, déclaration et renonciation aux droits, police, droits constitutionnels, complexité de lecture, compréhension

Les adolescents détiennent des droits constitutionnels garantis par la Charte canadienne des droits et libertés, notamment le droit de garder le silence durant un interrogatoire policier (article 7) et le droit à l'assistance d'un avocat (article 10 b). La loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA 2002) et la jurisprudence (R. c. L.T.H. 2008) donnent des indications sur la façon dont les droits constitutionnels liés aux interrogatoires policiers devraient être livrés aux jeunes, lesquels sont considérés comme une population vulnérable. Ces indications suggèrent que les droits constitutionnels devraient être expliqués clairement et que toute renonciation aux droits ne devrait être valable que si l'on peut démontrer que les jeunes ont compris leurs droits et les conséquences d'y renoncer. Les organisations policières ont tenté de clarifier et d'augmenter la compréhension des droits constitutionnels en développant des formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents, lesquels comportent des passages décrivant tous les droits accordés aux adolescents lorsqu'ils sont interrogés.

Traditionnellement, les jeunes Canadiens ont été traités comme des adultes en ce qui concerne la manière dont les droits constitutionnels étaient administrés avant un interrogatoire. Des études évaluant la compréhension des jeunes Canadiens à l'égard des droits constitutionnels – lesquelles ont été menées préalablement à l'adoption de la LSJPA et au développement de formulaires de déclaration et de renonciation – ont démontré que les jeunes ne comprennent pas très bien leurs droits. Par exemple, [Abramovitch, Higgins-Biss et Biss \(1993\)](#) ont démontré que les mineurs ne comprennent pas pleinement leur droit au silence et leur droit à l'assistance d'un avocat. Les droits des participants à cette étude ont été présentés soit verbalement soit sous forme écrite. Les participants devaient répéter chaque droit dans leurs propres mots. Les chercheurs ont constaté que 88 % des jeunes avaient une compréhension partielle de la mise en garde concernant leur droit au silence et que 53 % avaient une compréhension partielle de leur droit à l'assistance d'un avocat. Dans une étude ultérieure, [Abramovitch, Peterson-Badali et Rohan \(1995\)](#) ont mis les deux mises en garde dans une seule phrase qui a été lue à

haute voix à un échantillon de jeunes. Les auteurs ont constaté que 67 % et 57 % des jeunes avaient bien compris les mises en garde concernant le droit au silence et le droit à l'assistance d'un avocat, respectivement.

Comme nous en avons fait mention ci-dessus, les jeunes sont désormais informés de leurs droits par le biais de formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents. Le développement de ce formulaire est généralement la responsabilité du service juridique de chaque organisation policière. Afin de développer le contenu et les déclarations de ces formulaires, l'avocat de l'organisation interprète l'article 146 de la LSJPA et la jurisprudence pertinente. La façon dont un formulaire est présenté à un jeune est laissée à la discrétion du policier qui l'interroge. L'intervieweur peut choisir de lire le formulaire à voix haute (en tentant de simplifier le texte du formulaire ou non), de demander au jeune de lire le formulaire pendant que l'intervieweur le lit à voix haute ou de demander au jeune de lire le formulaire lui-même. Autrement dit, la manière dont les policiers présentent le formulaire de déclaration et de renonciation des droits pour adolescents n'est pas normalisée.

Les chercheurs examinant les raisons qui expliqueraient de faibles niveaux de compréhension ont suggéré qu'une des raisons principales est la nature complexe du texte juridique (Rogers, Blackwood, Fiduccia, Steadham, Drogin et Rogstad 2012; Rogers, Hazelwood, Sewell, Shuman et Blackwood 2008). Certains éléments de preuve qui appuient cette explication de complexité sont présentés dans une étude récente menée par Eastwood, Snook et Luther (2012). Cette étude a examiné la complexité de lecture et la compréhension de formulaires anglais de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents, lesquels sont utilisés par les services de police au Canada. Eastwood et ses collègues ont évalué la complexité de 31 formulaires de déclaration et de renonciation aux droits uniques à l'aide de cinq mesures d'évaluation de la complexité de lecture. Ils ont constaté que, en moyenne, les formulaires étaient longs, nécessitaient un niveau d'éducation élevé pour les comprendre, contenaient des phrases complexes et avaient tendance à contenir des mots difficiles et rares. De plus, leur examen de compréhension a démontré que les jeunes ne comprenaient que 40 % de l'information contenue dans le formulaire de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents.

Eastwood et coll. (2012) ont conclu que l'objectif du développement de formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents, notamment de protéger les droits des jeunes avant et pendant les interrogatoires policiers, est mis en doute. Ils ont fait valoir que les formulaires de déclaration et de renonciation pour adolescents au Canada devraient être révisés afin qu'un formulaire normalisé et plus compréhensible soit développé. Cependant, une des lacunes de l'étude de Eastwood et coll., laquelle est abordée dans la présente étude, est l'omission de l'analyse de formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents en français, lesquels sont utilisés par les organisations policières québécoises.

Méthodologie

Formulaires de déclaration et de renonciation des droits pour adolescents

Les organisations policières québécoises ont été invitées à fournir une copie de leur formulaire de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents. En tout, huit formulaires francophones ont été obtenus. L'échantillon de formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents comprenait le formulaire de la Sûreté du Québec ainsi qu'un formulaire de chacune des forces policières municipales suivantes : Montréal, Sherbrooke, Gatineau, Rivière-du-Loup, Trois-Rivières, Longueuil et Laval. D'après les données publiées dans le cadre du recensement de Statistique Canada de 2011, nous avons estimé que la grande majorité (plus de 75 %) de la population québécoise est desservie par les organisations policières représentées dans notre échantillon de formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents. Sur les huit formulaires inclus dans notre échantillon, six (75 %) de ces formulaires étaient uniques. Toutes les analyses ont été effectuées en utilisant les six formulaires uniques.

Mesures de complexité

Les procédures suivies par les agents de police canadiens lors de la présentation des formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents ne sont pas documentées. Par ailleurs, une étude portant sur les méthodes de présentation de formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adultes révèle que la déclaration des droits constitutionnels se fait verbalement.¹ Actuellement, il n'existe aucune méthode connue pour mesurer la complexité

orale. Dans le cadre de cette étude, nous avons donc utilisé des mesures d'évaluation de la complexité de lecture. Les mesures d'évaluation de la complexité de lecture ont été utilisées dans des études antérieures portant sur la compréhension des droits constitutionnels (Eastwood et coll. 2012; Rogers et coll. 2012), et certaines études ont démontré que l'écoute et la compréhension écrite sont modérément corrélées (voir [Savage 2001](#)). Les mesures d'évaluation de la complexité suivantes ont été utilisées pour l'analyse des formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents :

Longueur des mots. La quantité d'information que l'adolescent devrait comprendre dépend de sa situation actuelle, notamment la raison pour laquelle l'adolescent est soumis à une entrevue par la police. Dans la présente étude, nous avons analysé les deux versions de chaque formulaire de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents qui pourraient être présentés aux jeunes. La première version (la version courte) comprenait la plus petite quantité d'information pouvant être présentée à un adolescent. La deuxième version (la version longue) comprenait la plus grande quantité d'information pouvant être présentée à un adolescent. Le nombre total de mots a été calculé à l'aide de Microsoft Word. Le nombre de sections, la moyenne du nombre de mots par section et le nombre minimal et maximal de mots par section ont également été comptabilisés. Aux fins de comparaison, [Rogers, Harrison, Shuman, Sewell et Hazelwood \(2007\)](#) ont recommandé qu'un passage ne doive pas dépasser 75 mots pour qu'une personne puisse le comprendre et le traiter dans sa mémoire de travail (voir aussi [Baddeley, 1994](#)).

L'équation Laesbarhedsindex (LIX). L'équation LIX a été développée par un chercheur suédois, Carl-Hugo Björnsson. Cette équation est utilisée pour analyser des documents écrits dans des langues occidentales ([Reck et Reck 2007](#)). L'équation LIX possède un facteur basé à la fois sur les mots et les phrases et fournit une méthode d'évaluation de la complexité basée sur la longueur des phrases et le nombre de mots (par exemple : > 6 caractères, voir [Anderson 1983](#) pour une revue en profondeur de l'équation LIX). Les notes LIX peuvent être interprétées comme suit : 0-24 : très facile; 25-34 : facile; 35-44 : standard; 45-54 : difficile; et 55 + : très difficile.

L'équation Kandel-Moles (KM). L'équation Kandel-Moles est une adaptation de la méthode d'évaluation de lecture Flesch utilisée pour les textes en français ([Bamberger et Rabin 1984](#); [Kandel et Moles 1958](#)).

Les notes KM sont utilisées pour mesurer la facilité de lecture d'un passage de texte et peut être interprété comme suit : 0-30 : très difficile; 30-50 : difficile; 50-60 : assez difficile; 60-70 : standard; 70-80 : assez facile; 80-90 : facile; et 90-100 : très facile (DuBay 2004).

Fréquence des mots. L'analyse des mots consistait à mesurer la fréquence de chaque mot unique contenu dans les formulaires. La fréquence des mots a été calculée en utilisant une base de données libre (Lexique 3.80) disponible à l'adresse suivante : lexique.org/telLexique.php (New, Brysbaert, Veronis et Pallier 2007; New, Pallier, Ferrand et Matos 2001; New, Pallier, Brysbaert et Ferrand 2004). Un mot est classifié comme étant « rare » si sa fréquence est inférieure à une fois par un million.

Procédure

Tous les formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents ont tout d'abord été transcrits dans un logiciel de traitement de texte. La transcription des formulaires a été vérifiée afin d'assurer une reproduction exacte des formulaires originaux. Toute information qui ne se rattache pas à un droit constitutionnel a été supprimée du formulaire transcrit (par exemple, les instructions pour l'officier sur la façon de transmettre le formulaire de déclaration et de renonciation aux droits). Dans deux des formulaires analysés (33 %), il y avait un espace vide pour que le type d'accusation ou la raison de la détention soit inséré par l'agent de police. Les espaces vides ont été remplacés par le mot d'une syllabe « a » afin d'assurer une évaluation de la complexité conservatrice. Tous les numéros inclus dans les formulaires ont été convertis en mots. Les formulaires analysés comportent d'une à trois pages et sont structurés en plusieurs sections (par exemple, mise en garde, droit à l'assistance d'un avocat). Chacune des méthodes d'évaluation de la complexité a été calculée pour chaque section comprise dans les formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents.

Résultats

Les résultats de l'analyse de la longueur des mots pour les versions courtes et longues de chaque formulaire sont présentés dans les tableaux 1 et 2. La longueur moyenne des versions courtes des formulaires était de 336,17 mots (ÉT = 68,53, IC à 95 % = 264,25, 408,09) et variait de 202 à 389 mots. Chaque document contenant entre 2 et 7 sections. Au total, onze (30,56 %) des 36 sections tirées des versions

courtes des formulaires comprenaient plus de 75 mots. Tous les formulaires de déclaration et de renonciation des droits pour adolescents avaient deux sections comprenant plus de 75 mots, à l'exception du formulaire de Laval qui n'avait qu'une seule section de plus de 75 mots.

La longueur moyenne des versions longues des formulaires était de 407,00 mots (ÉT = 84,45, IC 95 % = 318,38, 495,62), et variait de 269 à 495 mots. Chaque document contenait entre 4 et 9 sections. Au total, onze (23,91 %) des 46 sections tirées des versions longues des formulaires contenaient plus de 75 mots. Plus précisément, tous les formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents avaient deux sections contenant plus de 75 mots chacune, à

Tableau 1 : Nombre total de mots, nombre de sections, moyenne de mots par section et nombre minimal et maximal de mots pour les versions les plus courtes des formulaires de déclaration et de renonciation aux droits

Formulaire de déclaration et de renonciation aux droits	Nombre total de mots	Nombre de sections	Moyenne de mots/section	Minimum de mots/section	Maximum de mots/section
Rivière-du-Loup	389	7	55,57	23	109
Trois-Rivières	381	7	54,43	24	99
Montréal (Sherbrooke, Gatineau)	361	7	51,57	24	94
Longueuil	345	6	57,50	13	106
Sûreté du Québec	339	7	48,43	24	97
Laval	202	2	101,00	45	157

Tableau 2 : Nombre total de mots, nombre de sections, moyenne de mots par section et nombre minimal et maximal de mots pour les versions les plus longues des formulaires de déclaration et de renonciation aux droits

Formulaire de déclaration et de renonciation aux droits	Nombre total de mots	Nombre de sections	Moyenne de mots/section	Minimum de mots/section	Maximum de mots/section
Rivière-du-Loup	495	9	55,00	23	109
Trois-Rivières	464	9	51,56	16	99
Montréal (Sherbrooke, Gatineau)	446	9	49,56	16	94
Longueuil	345	6	57,50	13	106
Sûreté du Québec	423	9	47,00	16	97
Laval	269	4	67,25	16	157

l'exception du formulaire de Laval qui n'avait qu'une section contenant plus de 75 mots.

Les résultats de l'analyse LIX sont présentés dans le tableau 3.² Les notes LIX globales variaient de 39,7 à 44,1, avec une moyenne de 42,0 (ÉT = 1,67, IC 95 % = 40,25, 43,72). Pour chacun des formulaires, nous avons identifié la section avec la note LIX la plus faible (minimum) et la plus élevée (maximum). La note LIX la plus faible parmi tous les formulaires variait de 20,2 à 37,2 tandis que la note LIX la plus élevée variait de 47,3 à 72,8. Tous les formulaires contenaient au moins une section ayant été considérée comme difficile ou complexe (LIX ≥ 45). Dix-sept (36,96 %) des 46 sections tirées des formulaires ont été jugées complexes.

Le tableau 3 contient également les notes KM. La note KM moyenne pour les six formulaires était de 69,33 (ET = 1,21, IC 95 % = 68,06, 70,60), et variait de 71,00 à 68,00. Pour chacun des formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents, nous avons identifié la section qui avait les notes KM les plus basses et les plus élevées. La note KM la plus basse variait de 39,00 à 59,00. La note KM la plus élevée variait de 49,00 à 81,00. Tous les formulaires contenaient au moins une section difficile (KM < 60,00). Quinze (32,61 %) des 46 sections tirées des formulaires sont difficiles à comprendre.

Le tableau 4 présente les résultats de l'analyse de fréquence de mots. Dans tous les formulaires, 21 (9,91 %) des 212 mots uniques ont été identifiés comme étant rares (fréquence < 1 par million). Chaque

Tableau 3 : La note globale de l'équation Laesbarhedsindex (LIX), les notes LIX minimales et maximales, la note globale Kandel-Moles (KM) et les notes KM minimales et maximales pour les formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents

Formulaire de déclaration et de re- nonciation aux droits	Note LIX			Note Kandel-Moles		
	Total	Minimum	Maximum	Total	Minimum	Maximum
Rivière-du-Loup	44,1	20,2	72,8	68	39	81
Laval	43,6	37,2	47,3	68	39	71
Montréal (Sherbrooke, Gatineau)	42,1	20,3	55,8	70	39	79
Trois-Rivières	41,8	20,3	55,8	70	43	49
Sûreté du Québec	40,7	20,3	59,5	71	43	79
Longueuil	39,7	25,7	51,5	69	59	78

Tableau 4 : Les mots peu fréquents qui se produisent dans les formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents, la fréquence des mots basés sur un corpus de films, la fréquence des mots basés sur un corpus de livres, le(s) formulaire(s) contenant le mot peu fréquent et l'occurrence moyenne de mots peu fréquents par formulaire

Mot	Fréquence films	Fréquence livres	Nombre de formulaires contenant le mot	Formulaire contenant le mot	Occurrence moyen/ formulaire
Afin	0,76	0,95	1	Rivière-du-Loup	1,00
Applicable	0,14	0,61	5	Laval, Montréal et environs, Rivière-du-Loup, SQ, Trois-Rivières	1,00
Assujetti	0,02	0,07	5	Laval, Montréal et environs, Rivière-du-Loup, SQ, Trois-Rivières	1,00
Atteste	0,98	1,22	1	Longueuil	1,00
Coaccusé	0,04	0,00	1	Laval	1,00
Détenu	1,84	0,81	6	Laval, Longueuil, Montréal et environs, Rivière-du-Loup, SQ, Trois-Rivières	1,00
Formulaire	6,93	0,81	1	Longueuil	1,00
Homicide	1,77	0,74	1	Rivière-du-Loup	1,00
Infraction	2,91	0,95	2	Laval, Longueuil	1,00
Intentées	0,01	0,07	4	Longueuil, Montréal et environs, Rivière-du-Loup, Trois-Rivières	1,00
Juridiques	0,95	0,88	4	Longueuil, Montréal et environs, Rivière-du-Loup, Trois-Rivières	1,00
Mandaté	0,6	0,47	4	Longueuil, Montréal et environs, Rivière-du-Loup, Trois-Rivières	1,00
Préliminaires	0,91	0,95	1	SQ	1,00
Prévaloir	0,42	1,15	5	Laval, Longueuil, Montréal et environs, Rivière-du-Loup, Trois-Rivières	1,20
Recours	0,17	0,20	5	Longueuil, Montréal et environs, Rivière-du-Loup, SQ, Trois-Rivières	1,20

formulaire contenait au moins un mot rare. Plus précisément, le formulaire de Rivière-du-Loup contenait 10 mots peu fréquents, les formulaires de Montréal et de Trois-Rivières contenaient 8 mots peu fréquents, le formulaire de Longueuil contenait 9 mots peu fréquents, le formulaire de Laval contenait 6 mots peu fréquents et le formulaire de la Sûreté du Québec contenait 5 mots peu fréquents.

Discussion

Les formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents ont été conçus pour aider les jeunes Canadiens à comprendre les droits qui leur sont accordés avant d'être interrogés par la police en plus de les aider à prendre des décisions éclairées au sujet de leurs droits pendant l'interrogatoire. Comme l'ont déjà conclu des projets de recherche portant sur la complexité des formulaires anglais de déclaration et de renonciation aux droits (Eastwood et coll. 2012), nos résultats suggèrent que la complexité des formulaires en français empêche les adolescents d'avoir une bonne compréhension de leurs droits constitutionnels. Nos résultats ont démontré que les formulaires sont longs, contiennent des phrases qui sont grammaticalement complexes et difficiles à comprendre et contiennent certains mots qui ne sont pas souvent utilisés dans la langue française courante. Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent que les formulaires français de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents doivent être simplifiés.

Il est impératif que l'information juridique soit présentée aux populations vulnérables, comme les jeunes, d'une manière qui leur permet de bien comprendre leurs droits. Nos résultats démontrent que la complexité de lecture des formulaires en français est élevée et comparable à la complexité de lecture des formulaires en anglais analysée par Eastwood et coll. (2012). Cette découverte suggère qu'il est probable que ces formulaires n'atteignent pas l'objectif d'aider les jeunes à comprendre leurs droits. Puisque l'évaluation de la complexité de lecture ne donne qu'une indication indirecte du niveau de compréhension, les études futures devront déterminer la quantité d'information que les adolescents peuvent comprendre dans les formulaires français existants de déclaration et de renonciation aux droits. Néanmoins, nous soutenons que les formulaires français de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents devraient être modifiés pour tenir compte des différents niveaux d'éducation et des différences individuelles (Grisso 1981; Steinberg 2009).

Les résultats de notre analyse ont démontré qu'il existait des différences dans la complexité des mises en garde présentées dans les formulaires, ce qui pourrait signifier qu'il existe une variabilité dans l'administration de la justice pour les jeunes au Québec. Nous recommandons donc le développement d'un formulaire standardisé de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents qui serait utilisé par toutes les organisations policières du Québec. De plus, nous recommandons que toutes les modifications apportées aux formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents (et la façon dont ces formulaires sont transmis) tiennent compte de ce que la recherche révèle à propos du cerveau de l'adolescent (par exemple, la prise de risque), du développement cognitif de l'adolescent (par exemple, la compréhension de l'information, le raisonnement) et du développement psychosocial (par exemple, la résistance à l'autorité) (voir [Steinberg 2009](#) pour une revue détaillée du développement des adolescents). La nécessité de considérer les questions de développement lors de la modification des formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents est particulièrement importante, car la majorité des jeunes confrontés à des interrogatoires sont souvent plus vulnérables que leurs pairs non délinquants ([Coalition for Juvenile Justice 2001](#)).

Notes

- 1 Une étude a démontré que les policiers communiquent toujours des mises en garde oralement lorsqu'ils font affaire avec des adultes ([Snook, Eastwood et MacDonald 2010](#)), ce qui indique que les formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents pourraient également être présentés oralement. De plus, les conversations informelles avec des policiers révèlent qu'ils lisent presque toujours à haute voix les formulaires de déclaration et de renonciation aux droits pour adolescents et leur demandent rarement de les lire.
- 2 Le programme LIX ne fournit que des résultats avec une décimale.

Références

- [Abramovitch, Rona, Karen L. Higgins-Biss et Stephen R. Biss](#)
 1993 Young person's comprehension of waivers in criminal proceedings. *Canadian Journal of Criminology* 35 (3): 309–22.

Abramovitch, Rona, Michele Peterson-Badali et Meg Rohan

- 1995 Young people's understanding and assertion of their rights to silence and legal counsel. *Canadian Journal of Criminology* 37 (1): 1-18.

Anderson, Jonathan

- 1983 Lix and Rix: Variations on a little-known readability index. *Journal of Reading* 26 (6): 490-96.

Baddeley, Alan

- 1994 The magical number seven: Still magic after all these years? *Psychological Review* 101 (2): 353-56. <http://dx.doi.org/10.1037/0033-295X.101.2.353>.

Bamberger, Richard et Annette T. Rabin

- 1984 New approaches to readability: Austrian research. *Reading Teacher* 37 (6): 512-19.

Coalition for Juvenile Justice

- 2001 *Abandoned in the Back Row: New Lessons in Education and Delinquency Prevention*. Annual Report. Washington, DC: Coalition for Juvenile Justice.

DuBay, William H.

- 2004 *The Principles of Readability*. Costa Mesa, CA: Impact.

Eastwood, Joesph, Brent Snook et Kirk Luther

- 2012 Measuring the reading complexity and oral comprehension of Canadian youth waiver forms. *Crime and Delinquency*. <http://dx.doi.org/10.1177/0011128712453689>.

Grisso, Thomas

- 1981 *Juveniles' Waiver of Rights: Legal and Psychological Competence*. New York: Plenum. <http://dx.doi.org/10.1007/978-1-4684-3815-4>.

Kandel, Liliane et Abraham A. Moles

- 1958 Application de l'indice de flesch à la langue française. *Studies Specifications Broadcasting* 19: 253-74.

New, Boris, Christophe Pallier, Ludovic Ferrand et Rafael Matos

- 2001 Une base de données lexicales du français contemporain sur Internet : Lexique. *L'Année Psychologique* 101 (3): 447-62. <http://dx.doi.org/10.3406/psy.2001.1341>.

New, Boris, Christophe Pallier, Marc Brysbaert et Ludovic Ferrand

- 2004 Lexique 2: A new French lexical database. *Behavior Research*

Methods, Instruments, and Computers 36 (3): 516-24. <http://dx.doi.org/10.3758/BF03195598>.

New, Boris, Marc Brysbaert, Jean Veronis et Christophe Pallier

2007 The use of film subtitles to estimate word frequencies. *Applied Psycholinguistics* 28 (4): 661-67. <http://dx.doi.org/10.1017/S014271640707035X>.

Reck, Ronald P. et Ruth A. Reck

2007 Generating and rendering readability scores for Project Gutenberg texts. Dans *Proc. Corpus Linguistics Conference*, Birmingham, UK.

Rogers, Richard, Hayley L. Blackwood, Chelsea E. Fiduccia, Jennifer A. Steadham, Eric Y. Drogin et Jill E. Rogstad

2012 Juvenile Miranda warnings: Perfunctory rituals or procedural safeguards? *Criminal Justice and Behavior* 39 (3): 229-49. <http://dx.doi.org/10.1177/0093854811431934>.

Rogers, Richard, Kimberly S. Harrison, Daniel W. Shuman, Kenneth W. Sewell et Lisa L. Hazelwood

2007 An analysis of Miranda warnings and waivers: Comprehension and coverage. *Law and Human Behavior* 31 (2): 177-92. <http://dx.doi.org/10.1007/s10979-006-9054-8>.

Rogers, Richard, Lisa L. Hazelwood, Kenneth W. Sewell, Daniel W. Shuman et Hayley L. Blackwood

2008 The comprehensibility and content of juvenile Miranda warnings. *Psychology, Public Policy, and Law* 14 (1): 63-87. <http://dx.doi.org/10.1037/a0013102>.

Savage, Robert

2001 The 'simple view' of reading: Some evidence and possible implications. *Educational Psychology in Practice* 17 (1): 17-33. <http://dx.doi.org/10.1080/02667360120039951>.

Snook, Brent, Joseph Eastwood et Sarah MacDonald

2010 A descriptive analysis of how Canadian police officers administer the right-to-silence and right-to-legal counsel cautions. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice* 52: 545-60. <http://dx.doi.org/10.3138/cjccj.52.5.545>.

Steinberg, L. Laurence

2009 Adolescent development and juvenile justice. *Annual Review of Clinical Psychology* 5 (1): 459-85. <http://dx.doi.org/10.1146/annurev.clinpsy.032408.153603>.

Lois citées

Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)
SC 2002, c 1.

Jurisprudence citée

R c LTH, [2008] 2 SCR 739, 2008 SCC 49.

Copyright of Canadian Journal of Criminology & Criminal Justice is the property of University of Toronto Press and its content may not be copied or emailed to multiple sites or posted to a listserv without the copyright holder's express written permission. However, users may print, download, or email articles for individual use.